

Horaires + tarifs  
**ÉTÉ**  
 Inscription 28 mai

# Formation



| ACTIVITÉ                       | JOUR   | HORAIRE  | CODE | NB SEM | TARIF + TX | DATE DE DÉBUT | NOTES   |
|--------------------------------|--|--|------|--------|------------|---------------|---|
| Sauveteur National Intensif    |  | à  |      |        | 276,10 \$  |               | Horaire à venir   |
| Moniteur en sauvetage Intensif | Vendredi<br>Samedi<br>Dimanche   | 24 mai 18h à 22h<br>25 mai 14h à 20h30<br>26 mai 12h à 18h30 | 001  | 1      | 190,51 \$  | 24 mai        | Prérequis : détenir le brevet Moniteur en natation (ou avoir réussi la formation se terminant le 11 mai). |
| TREMPIN EMPLOI                 | <p>Les participants âgés de 16 ans et détenant un brevet Sauveteur national qui souhaitent, au terme de leur formation de moniteur, occuper un emploi auront l'occasion de le faire. Tout au long de leur formation, ils auront également l'occasion d'effectuer des stages d'enseignement, tant dans des cours de natation que de sauvetage. Ils pourront même postuler pour effectuer des remplacements occasionnels rémunérés, afin de se perfectionner par la pratique et d'intégrer progressivement le marché du travail dans le domaine aquatique. Cette intégration sera encadrée et sur une base volontaire seulement.</p> |  |      |        |            |               |   |

## GRATUITÉ DES FORMATION POUR LES SAUVETEURS ET MONITEURS AQUATIQUES

À la suite de l'annonce du [Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027](#), les frais des formations pour devenir sauveteur et moniteur en sauvetage/natation\* sont subventionnés à partir de septembre 2022. Les manuels sont subventionnés, mais le matériel obligatoire pour les formations est aux frais du participant (ex : sifflet, masques de poche, etc. voir les détails sur le site Internet dans la section formation).

\* L'étoile de bronze, moniteur aquaforme et les requalifications ne sont pas admissibles aux subventions.

### STATIONNEMENT

**P** Vignette requise

Le stationnement du Collège Lionel-Groulx est réservé aux détenteurs de vignette, du lundi au vendredi, de 7h à 17h. En dehors de ces heures, ainsi qu'en tout temps les samedis et dimanches, aucune vignette n'est requise. Si vous êtes inscrits à une activité qui a lieu durant la journée la semaine et que vous désirez utiliser le stationnement du Collège, des vignettes sont disponibles au coût de 15\$, pour une durée de 5 mois, valide de septembre à janvier ou de février à juin. Adressez-vous au bureau d'accueil durant nos heures d'ouverture pour plus d'information.

REPRISE DE COURS | Il est impossible de reprendre un cours auquel un participant s'absente, peu importe le motif.